

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**MAIRIE**  
**616, rue Principale**  
**62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES**

***COMPTE RENDU DE LA***  
***REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL***  
***DU 6 octobre 2014***

L'an deux mille quatorze et le six octobre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

**Présents :** Mmes et MM. THOREL Gilles, JAKUBOWSKI Chantal, POTTIEZ Bruno, BOUCHEZ Christèle, LOOSEN Chantal, COQUEMPOT Bruno, AGEORGES Benoit, DERAEDT Didier, MESER Delphine, MOREL Guillaume, CAMUS Lydie, PRUVOST Francis, ALBA Jocelyne

**Absents représentés :** SOHIER Isabelle par THOREL Gilles  
BLANQUART Alain par ALBA Jocelyne

**Secrétaire de séance :** Mme ALBA Jocelyne

**La lecture du compte rendu de la réunion précédente...**n'appelle aucune observation

**Remerciements**

- De la famille CARREIRA pour le décès de M. CARREIRA Armindo
- De la famille GUTTRIDGE pour le décès de M. GUTTRIDGE Jacques

**Voisins vigilants**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Gendarmerie Nationale a mis en place un concept de voisins vigilants. Cette démarche nécessite d'avoir, sur le territoire communal, des référents en relation avec les élus et la gendarmerie. Une liste de personnes volontaires pour participer est en cours. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche.

**Divers**

- Sens interdit rue du Moulin : lors de la dernière réunion, aucune décision n'a pu être prise (le vote ayant donné un résultat ex-aequo), M. le Maire informe qu'ayant le pouvoir décisionnel et par mesure de sécurité il a décidé de ne pas bouger l'emplacement du panneau.
- Garderie : les enfants des enseignants et du personnel de l'école ne sont pas pointés lors des garderies et ne réglaient donc pas la cotisation au même titre que les parents des autres enfants. Le Conseil Municipal ne trouve pas cela normal envers les familles mais aussi au niveau sécurité des enfants sous la surveillance du personnel communal

durant ces garderies. Il est demandé à ce que le nécessaire soit fait pour régulariser cela.

- Suite à la réception de plusieurs articles de journaux anonymes concernant la demande de distinction de Maire Honoraire pour M. Flament, il est demandé au Conseil Municipal de voter. Le résultat est le suivant : 4 abstention et 11 contre.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un terrain situé Quartier des Emeraudes pour la construction de 2 maisons locatives.  
Il informe également le Conseil Municipal qu'il faudrait peut-être envisager la vente de terrains situés de l'autre côté de la rue, en effet, avec la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, certains terrains en zone 2AU pourraient passer en zone A. sujet à revoir à la prochaine réunion de conseil municipal
- PLH : M. le Maire informe que suite aux limites du Plan Local d'Habitation l'agrandissement du lotissement derrière la Mairie ne se fera pas tout de suite
- Les tables de pique-nique installées le long du Canal par la Commission Environnement ont subi le non-respect. Des conseillers se demandent s'il ne faudrait pas réfléchir à la façon d'impliquer les personnes dans l'aménagement de ce quartier. Il faudrait que la Commission Environnement soit réunie prochainement.
- Information du coût pour la commune à l'ALSH de Racquinghem pour l'année 2014 : 7 613.88€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,



Jocelyne ALBA

Le Maire,



Gilles THOREL